



## PLAN DE GESTION 2022 – 2033

# Réserve naturelle régionale et Espace naturel sensible « Marais de Taligny »



Réserve Naturelle  
MARAIS DE TALIGNY



Synthèse du plan de gestion

(La Roche-Clermault 37)

Version validée par le CSRPN du 24/02/2022





# SOMMAIRE

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	2
A. Contexte général et historique de gestion.....	2
B. Habitats naturels et espèces.....	4
C. Espèces de valeur patrimoniale.....	6
D. Géologie et pédologie du Marais de Taligny.....	6
II. ENJEUX ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE ET ESPACE NATUREL SENSIBLE « MARAIS DE TALIGNY ».....	7
A. Programme opérationnel 2022-2033.....	10
B. Quelques actions phares du plan de gestion 2022-2033...	12
III. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS.....	13

# I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

## A. Contexte général et historique de gestion

Le marais de Taligny se situe dans le sud-ouest de la Touraine au cœur du pays de Rabelais sur la commune de La Roche-Clermault (37), à environ 10 km au sud-ouest de Chinon. Le marais constitue la partie aval du bassin versant du Négron, dernier affluent en rive gauche de la Vienne.

Les différents diagnostics réalisés sur ce territoire à la richesse patrimoniale exceptionnelle ont incité au classement de ce site en Réserve naturelle régionale (RNR). Cette création, comprenant initialement 19,7 hectares et dont découle un plan de gestion de 6 ans (2015 – 2020), a été délibérée par la commission permanente du Conseil régional le 14 février 2014, après avis favorable du Conseil scientifique régional de protection de la nature (CSRPN) du 28 janvier 2014.

En parallèle du premier projet de classement en RNR, le marais de Taligny a été inscrit au schéma départemental des Espaces naturels sensibles (ENS) par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire le 21 septembre 2012. Cette désignation concerne un périmètre élargi englobant 85 hectares de fond de vallée, dont les 19,7 hectares de la réserve créée en 2014. Elle s'accompagne d'un plan de gestion, décrivant les différentes actions à mener pour la période 2016 – 2020.



Figure 1 : Localisation de la Réserve Naturelle Régionale et Espace naturel sensible du marais de Taligny

Ces deux plans de gestion ont été menés conjointement de manière à atteindre des objectifs communs de préservation, de restauration et de valorisation sur les différents zonages, tout en mutualisant les moyens humains et financiers.

Entre 2020 et 2021, une évaluation finale de ces 6 années de gestion de la réserve a été réalisée ainsi qu'un nouveau plan de gestion sur 12 ans (2022-2033), intégrant une extension de 15 hectares, située au nord du périmètre initial portant ainsi la surface totale de la réserve à **35.4 ha**.



## UNE GESTION PARTAGÉE EN 2 CO-GESTIONNAIRES ET 3 MAITRES D'OUVRAGES :

Le **Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine** (PNR LAT) et la **Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire** (CC CVL) ont été désignés co-gestionnaires de la RNR dans le cadre d'une convention avec la région Centre-Val de Loire. La CC CVL intervient sur les opérations de gestion des habitats et la valorisation du site. Le PNR LAT gère les suivis scientifiques et naturalistes et assiste la CC CVL dans ses actions.

Depuis 2018, le **Syndicat des bassins du Négron et du St Mexme** intervient dans la cadre de la délégation de compétence de la CC CVL (GEMAPI) pour la réalisation des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau présents dans le marais.



## LES DATES CLÉS DU MARAIS DE TALIGNY :

**1975** : Des fossés de drainage sont creusés dans le but d'assainir le marais, un pont-canal est construit permettant au Négron d'enjamber le fossé central, des peupliers sont plantés progressivement sur tout le site.

**1992** : Une tempête balaie 46 ha de peupleraies communales, induisant l'abandon progressif du site.

**2000-2001** : Mise en œuvre du premier plan de gestion sur le marais de Taligny avec reconversion d'une partie des peupleraies en prairies humides pâturées, création de mares, plantation de ripisylve et restauration de la roselière.

**2010** : Réalisation d'un nouveau diagnostic écologique sur les 20 ha restaurés en 2000.

**2012** : Le site est inscrit au schéma départemental des ENS d'Indre et Loire.

**2014** : Un plan de gestion est rédigé et validé par le CSRPN. La RNR « Marais de Taligny » est officiellement créée par une délibération de classement du président de la Région Centre en date du 14 février 2014.

**2015 – 2020** : Mise en œuvre du plan de gestion de la réserve parallèlement au plan de gestion de l'Espace naturel sensible. Gestion par pâturage bovin des parcelles, suivis scientifiques, réouverture du milieu, fauche de la roselière...

**2019** : Les principales opérations de restauration hydraulique sont lancées (suppression du pont canal, restauration des biefs et fossés), restaurant sensiblement le fonctionnement hydromorphologique du marais et ses habitats.

**2020** : Fin des travaux hydromorphologiques prévus dans le cadre du plan de gestion. Une évaluation et un renouvellement du plan de gestion sont engagés, comprenant une extension de 15 ha de la réserve au nord du marais sur les parcelles communales de l'ENS.

**2021** : Rédaction du nouveau plan de gestion pour la période 2022/2033, avec extension du périmètre du site.



Figure 2: le marais de Taligny en 1991, recouvert de peupleraies (Source : Géoportail)

## B. Habitats naturels et espèces

L'ensemble des données est issu des précédents diagnostics (1999, 2010 et 2014), des recueils de témoignages et des suivis naturalistes et de la veille patrimoniale effectués sur le site ces dernières années. Toutes ces données sont saisies sur la base du Parc Sterne 2.0 ([www.sterne2.com](http://www.sterne2.com)).

Les prospections réalisées en 2020 ont permis de mettre à jour la cartographie des habitats. Ce sont ainsi **22 habitats** qui ont été identifiés sur la réserve, composée à 57,77 % de roselières (phragmitaie, iridaie et phalaridaie confondues) et à 14,35 % de fourrés et boisements tandis que le bas-marais alcalin ne représente que 0,23 % de la surface totale de l'aire d'étude. Parmi ces habitats, 7 sont déterminants ZNIEFF, 8 sont d'intérêt communautaire et 2 possèdent des statuts régionaux préoccupants.

Le marais de Taligny apparaît comme un site abritant une variété d'habitats complexe très imbriqués que l'on peut rassembler ainsi :

- **Les végétations de marais** (8 habitats) ; Bas-marais alcalin, roselières, magnocariçaies...
- **Les végétations prairiales et friches** (3 habitats) ; friches nitrophiles, prairies mésophiles et inondables.
- **Les milieux aquatiques et végétations associées** (5 habitats) ; lit de rivières, crémonnières, tapis de nénuphars et characées, végétation immergées...
- **Les boisements, fourrés et lisières** (6 habitats) ; lisières forestières, saulaies blanches, fourrés, aulnaies-frênaies...

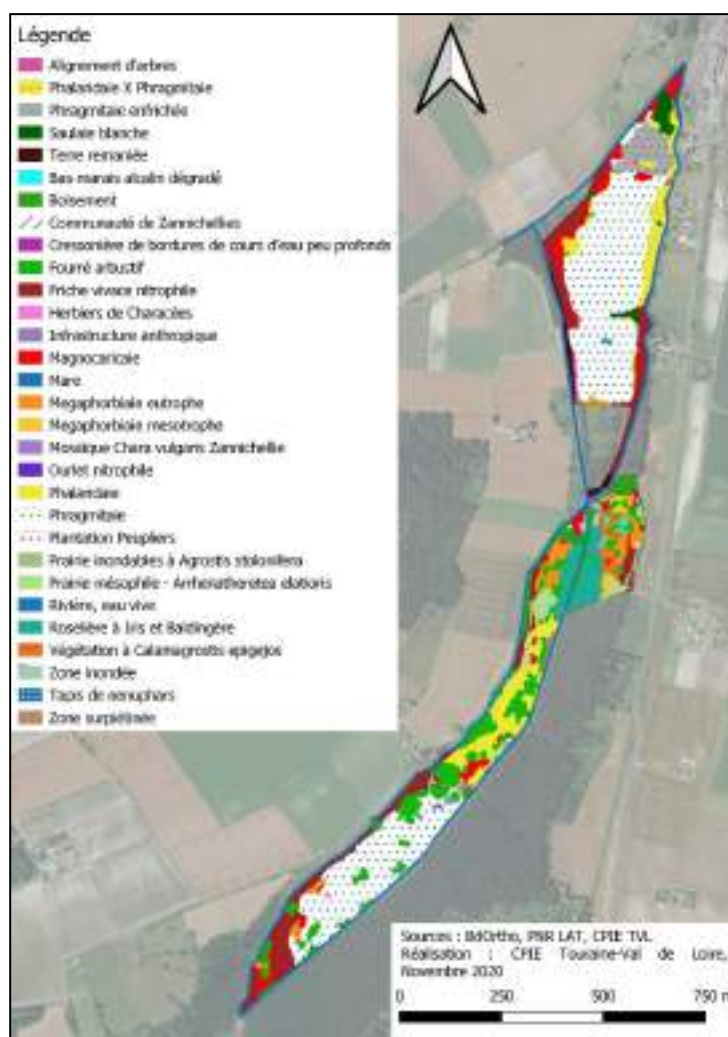


Figure 3 : Cartographie des habitats de la RNR en 2020



Figure 4 : Roselière sud de la RNR. Avec plus de 15 hectares, cet habitat de haute valeur patrimoniale est dominant sur le site (© CD37)

L'état des connaissances porte le **nombre de taxons connus à 1034**, faisant de ce site un des plus connus sur le territoire du Parc. Parmi ces 1 034 espèces, 451 (44%) sont des espèces floristiques et 547 (53%) sont des espèces faunistiques. A cela s'ajoutent 3 espèces de champignons et 33 espèces de diatomées.

Taxons faune		Nombre	Taxons flore		Nombre
Avifaune		111	<i>Phanérogames</i>		439
Mammifères		44	<i>Ptéridophytes</i>		4
Amphibiens		6	<i>Bryophytes et hépatiques</i>		5
Reptiles		6	<i>Algues dont characées</i>		3
Poissons		12	<b>Total flore</b>	<b>451</b>	
Insectes	Odonates	34			
	Rhopalocères	35			
	Orthoptères	29			
	Hétérocères	64			
	Coléoptères	122			
	Autres (Blattoptères, Diptères, Epheméroptères)	60			
Autres invertébrés	Arachnides	7			
	Crustacés,	17			
<b>Total faune</b>		<b>547</b>			

Tableau 1 : Répartition du nombre d'espèces connues par groupe taxinomique



Le précédent plan de gestion a permis d'améliorer nettement l'état des connaissances et de compléter les listes de 447 taxons supplémentaires en 6 ans. Cependant, des lacunes persistent sur des taxons peu ou pas prospectés, ainsi que sur les effectifs, la localisation ou l'utilisation du site par certaines espèces. De plus, les récents travaux hymorphologiques effectués entre 2019 et 2020 vont sensiblement modifier les fasciés et la végétation du site, influençant la faune associée.

*Figure 5 : Le protocole STOC-capture a permis le baguage de plus de 1 000 oiseaux sur le site, assurant ainsi un suivi et des connaissances fines des passereaux de Taligny.*

## C. Espèces de valeur patrimoniale

L'analyse des inventaires a permis de remettre à jour les listes d'espèces d'intérêt patrimonial du marais. La valeur des espèces a ainsi été estimée en prenant en compte leur protection réglementaire, leur vulnérabilité (liste rouge), la fréquentation du site par l'espèce ou son rôle dans son écologie.

Il a ainsi été déterminé la présence sur le marais de Taligny de :

- **64 espèces de faune patrimoniale** avec en très forte valeur : Martin-pêcheur d'Europe, Anguille européenne, Héron pourpré, Campagnol amphibie, Butor étoilé, Castor d'Europe, Cisticole des joncs, Agrion de Mercure, Chabot commun, Loutre d'Europe, Crossope aquatique, Grenouille agile.
- **13 espèces de flore patrimoniale** avec en forte valeur : Jonc des chaisiers glauque, Marisque, Epilobe des marais, Samole de Valérand, Pigamon jaune.



*Figure 6 : Samole de Valérand et Agrion de Mercure*

## D. Géologie et pédologie du marais de Taligny

L'évolution géologique du Marais de Taligny est une des mieux connues en Région Centre, grâce aux nombreux forages et recherches qui y ont été effectués. Il y a quelques dizaines de milliers d'années, le Négron coulait dans une "mini gorge" profonde d'environ 5 m creusée dans le calcaire argileux marin sous jacent, vieux de 100 millions d'années. Puis son lit a été encombré de sables et graviers provenant de l'érosion des versants pendant la dernière période glaciaire jusqu'à il y a

environ 11500 ans. Depuis 6500 ans, les archives sédimentaires montrent que le fonctionnement hydrosédimentaire et l'environnement du Négron dans ce qui est aujourd'hui le "marais de Taligny" ont changé souvent et fortement (rivière en sous bois, tourbière...) principalement sous l'effet de l'activité des sociétés néolithiques, gauloises, gallo-romaines, médiévales... et actuelles.



L'histoire de la végétation au cours des derniers millénaires a été d'ailleurs retracée sur ce site grâce à plusieurs études et témoigne de l'influence des activités anthropiques sur l'évolution du recouvrement végétal du marais. Ces travaux de recherche reposant sur la géologie, la pédologie, l'hydrologie ou la palynologie (étude des pollens) ont fait l'objet de nombreuses publications et thèses publiées au niveau international. L'intérêt scientifique et historique de ce bas-marais tourbeux est donc bien marqué et le site est référencé dans l'inventaire du patrimoine géologique régional.

Figure 7 : Un sol tourbeux présent sur tout le marais

## II. ENJEUX ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION DE LA RNR ET ENS « MARAIS DE TALIGNY »

Un travail d'évaluation du plan de gestion 2015-2020 et le diagnostic établi pour le plan de gestion 2022-2033 ont permis de redéterminer les enjeux *via* l'atteinte des différents niveaux d'objectifs du plan de gestion. Le périmètre de la réserve ayant évolué depuis 2015, l'établissement du nouveau diagnostic permet d'actualiser la connaissance du site et de bien intégrer l'ensemble des éléments constituant le marais de Taligny.

Une concertation de tous les acteurs a été réalisée afin de redéfinir une déclinaison des enjeux et des objectifs de gestion du nouveau plan de gestion.

Ce travail a identifié 5 enjeux majeurs :

- *Connaissance des patrimoines*
- *Conservation des patrimoines*
- *Activités socio-économiques*
- *Education des publiques*
- *Gouvernance simplifiée*

Ces 5 enjeux ont permis de définir **4 Objectifs à Long Terme (OLT)** décrits ci-après et **23 Objectifs Opérationnels (OO)** présentés en détail dans la déclinaison présenté ci-après.





Figure 8 : Iridaie du marais de Taligny, un patrimoine naturel à sauvegarder

#### Objectifs à Long Termes (OLT) et Objectifs Opérationnels (OO) – définitions :

*Un objectif à long terme (OLT) définit l'état ou le fonctionnement souhaité par rapport à la situation actuelle de l'enjeu, qu'il faut viser pour le préserver. Il ne s'agit pas de ce que l'on veut FAIRE mais ce que l'on veut ATTEINDRE comme résultat. Il s'agit donc d'un choix stratégique. C'est une décision politique partagée qui engage les acteurs sur le long terme et guide leurs décisions.*

*Les objectifs opérationnels (OO) déterminent les choix de gestion à moyen terme établis au regard de l'analyse des facteurs qui influencent l'état des enjeux et l'atteinte des objectifs à long terme (...). Ils encadrent la stratégie d'action mise en œuvre sur le terrain : définition des priorités d'action, arbitrage dans les moyens disponibles ...*



Figure 9 : Déclinaison des enjeux, OLT et OO du plan de gestion du marais de Taligny

## A. Programme opérationnel 2022-2033

Les opérations correspondent à la mise en œuvre concrète du plan de gestion. Elles sont définies conjointement, en faisant appel aux différentes parties prenantes et s'appuient aussi bien sur l'expérience passée que sur les enjeux présents sur le site.

En respect des 4 OLT et 23 OO définis précédemment, c'est en tout **63 opérations** qui ont été identifiées pour constituer le plan de gestion de la RNR/ENS du marais de Taligny et dont la mise en œuvre s'échelloneront sur une programmation de **12 années**.

Ces opérations ont été regroupées en plusieurs catégories :

Code	Catégories et opérations
<b>SP</b>	<b>Surveillance du territoire et Police de l'environnement</b>
SP1	Assurer un suivi des pratiques de pêche de loisir sur la réserve
SP2	Surveillance et suivi de l'application de la réglementation de la réserve
<b>CS</b>	<b>Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel</b>
CS1	Compléments d'inventaires : Syrphidés, Coléoptères aquatiques, Carabidés, Hétérocères, Arachnides et Mollusques
CS2	Veille patrimoniale et inventaires complémentaires
CS3	Suivi des espèces patrimoniales impactées par les travaux de restauration hydrauliques : Agrion de Mercure et Campagnol amphibie
CS4	Suivi des communautés piscicoles
CS5	Reconduction et développement du programme de suivi des Odonates
CS6	Reconduction et développement du programme de suivi des Rhopalocères
CS7	Reconduction du programme de baguage d'Oiseaux STOC Capture
CS8	Mise en place d'un programme de baguage des Oiseaux de roselières STOC ROZO
CS9	Reconduction du programme de suivi des Amphibiens
CS10	Actualisation de la cartographie d'habitats
CS11	Suivi des espèces floristiques patrimoniales et recherche de nouvelles stations
CS12	Suivi de la dynamique écologique et de l'état de conservation de l'habitat de roselière
CS13	Réalisation d'une étude d'actualisation de la connaissance de la composition du sol et du sous-sol sur la RNR
CS14	Etude ou thèse autour des effets de la restauration hydraulique sur les capacités de phytoépuration du marais à l'échelle du bassin versant et du processus de turfigénèse
CS15	Evaluation annuelle de l'impact des pratiques de gestion (fauche et pâturage) sur les communautés floristiques et sur les Orthoptères
CS16	Synthèse des informations relevant de l'Histoire
CS17	Suivi de la végétalisation, des flux sédimentaires et de leur dynamique conjointe
CS18	Suivi hydrologique des cours d'eau et de la nappe alluviale du Négron
CS19	Suivi de la qualité biologique des cours d'eau (IBGN et IBD)
CS20	Mise en place et suivi d'un éco-compteur
<b>EI</b>	<b>Prestations de conseils, études en Ingénierie</b>
EI1	Révision du plan de pâturage
EI2	Demande d'autorisation environnementale et d'urbanisme pour la création du cheminement et des accès à la réserve
EI3	Rédaction des bilans d'évaluation annuelle de la RNR
EI4	Evaluation à mi-parcours et finale et renouvellement du plan de gestion
EI5	Exercer une veille sur les potentialités d'extension de la réserve
<b>IP</b>	<b>Intervention sur le Patrimoine naturel</b>
IP1	Entretien des milieux herbacés par pâturage extensif bovin (annuel)
IP2	Entretien du parc du clôture

IP3	Gestion des refus de pâturage par fauche/broyage
IP4	Entretien et création de mares
IP5	Comblement du fossé de drainage sur la partie Nord du site
IP6	Entretien via fauchage/export par tranche de la roselière nord et sud
IP7	Entretien des cours d'eau (restaurés et non restaurés)
IP8	Poursuivre les travaux de restauration morphologique des cours d'eau autour de la réserve
IP9	Lutte contre les repousses de peupliers et maîtrise des bosquets de saules dans la roselière
IP10	Coupes sélectives des ligneux sur les secteurs pâturés
IP11	Gestion des chardons ( <i>Cirsium</i> sp) par broyage - avant leur montée en graine (annuel)
IP12	Suivi et régulation des EEE faune (Ragondin / Ecrevisses exogènes /Xénope)
IP13	Suivi et régulation des EEE flore
IP14	Limitation du développement de ronciers sur la RNR et ses abords
IP15	Suivre et mettre en place une régulation du grand gibier
IP16	Balisage des stations d'espèces protégées avant broyage et pâturage (annuel)
IP17	Création et maintien de stations d'étrepage
IP18	Entretien et création d'arbres têtards
IP19	Réaliser des plantations paysagères pour isoler visuellement le marais de l'axe routier et structurer le marais
IP20	Restauration et gestion des parcelles de l'ENS autour du périmètre de la RNR
<b>CI</b>	<b>Création et maintenance d'Infrastructure locale</b>
CI1	Entretien des abords des zones ouvertes au public
CI2	Entretien le "pont de la réserve"
CI3	Implantation d'un cheminement pour l'accès du public (passerelles/platelage/observatoire)
CI4	Conception et installation de panneaux d'information réglementaire
CI5	Aménagement d'une aire de stationnement et d'une aire de pique-nique à proximité du marais
CI6	Installation d'une signalétique routière
CI7	Conception et installation des outils d'interprétation
CI8	Entretien et maintenance des éléments d'accueil du public
<b>MS</b>	<b>Management et Soutien</b>
MS1	Transmettre et échanger auprès des étudiants, scientifiques et gestionnaires de sites
MS2	Organisation et participation aux comités consultatifs
MS3	Gestion administrative, technique et financière pour la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2033
MS4	Mise en place et suivi d'un outil commun aux gestionnaires et financeurs
<b>PA</b>	<b>Prestation d'accueil et d'Animation</b>
PA1	Recueillir et encadrer les sorties/interventions sur site
PA2	Participer à développer une offre de slow tourisme sur le territoire de la Communauté de communes
PA3	Développement de projets éducatifs avec les scolaires
<b>CC</b>	<b>Création de supports de Communication et de pédagogie</b>
CC1	Conception, diffusion et promotion de supports de communication
CC2	Développement d'un programme d'animations à destination du public

Tableau 2 : Liste des opérations du plan de gestion 2022-2033

L'ensemble des opérations est détaillé sous forme de « fiches-opérations » disponibles dans la version complète du plan de gestion 2022-2033 (partie B) de la RNR et ENS du marais de Taligny.

## B. Quelques actions phares du plan de gestion 2022-2033

### VALORISATION DU MARAIS DE TALIGNY (ACTIONS CI3 A CI7) :

Réalisation : 2022-2023

Un important travail d'étude et d'analyse des potentialités d'accueil du site pour les publics a été menée par la commission « valorisation », la CC CVL, le PNR et un appui de l'ADAC 37 pour définir un projet d'ouverture au public du site.

Le projet prévoit la création d'un cheminement piétonnier sous la forme d'une boucle de 5,1 km dont 2,4 km au sein du marais de Taligny. L'entrée principale se situera du côté de La Roche-Clermault et 2 autres entrées secondaires seront créées côté Seully.

Afin d'assurer une accessibilité « toutes saisons », le cheminement sera équipé de platelage et de caillebotis en bois permettant de découvrir le site même en période hivernale. Le sentier sera également équipé de stations d'interprétation permettant de découvrir à l'aide de panneaux explicatifs la faune/flore du marais, son histoire, sa formation...



Figure 10 : Plan de localisation du projet de sentier de découverte du marais de Taligny

### RÉVISION DU PLAN DE PATURAGE (EI1) ET ENTRETIEN DES MILIEUX HERBACÉS PAR PATURAGE EXTENSIF (IP1) :

Réalisation : 2023 pour EI1 et tous les ans pour IP1

La mise en œuvre d'un pâturage extensif bovin est une action ancienne engagée depuis 2001 et accentuée lors du dernier plan de gestion. Son résultat très positif pour la gestion des habitats ouverts du marais incite à la pérenniser. Les conditions de mise à l'herbe (convention, dates d'entrée et de sorties...) ainsi que l'état du parc de clôture nécessitent d'être revus afin de répondre aux nouvelles conditions hydrauliques du marais.



Figure 11 : Pâturage sur la réserve

### III. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

#### MOYENS HUMAINS

La gestion de la réserve et la mise en œuvre des opérations seront portées par les 2 mêmes cogestionnaires que lors du précédent plan de gestion, c'est-à-dire la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire pour un total de jours en régie estimé à **1 168,5 jours** et le PNR Loire-Anjou-Touraine à hauteur de **854 jours** sur l'ensemble des 12 années du plan de gestion.

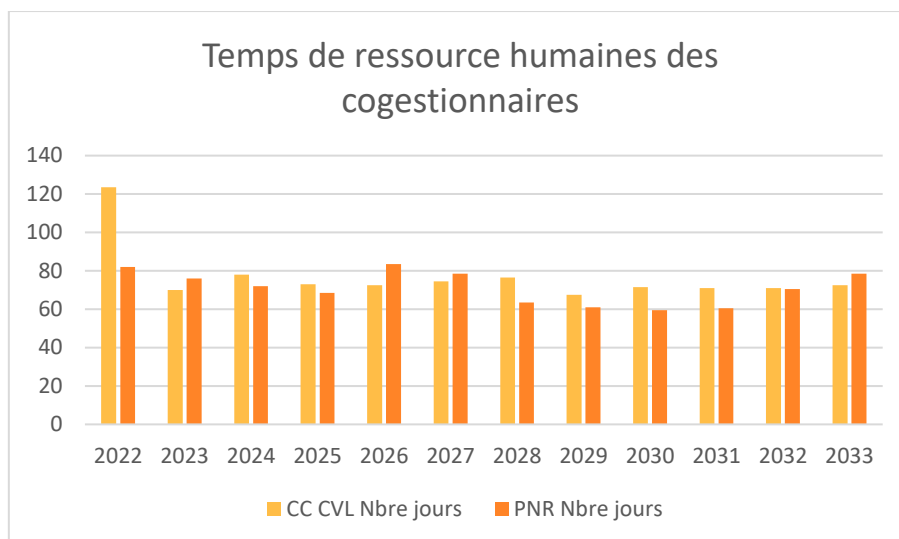


Figure 12: Répartition des ressources humaines par cogestionnaires

#### MOYENS FINANCIERS

##### Budget total du plan de gestion

Sur les 12 années du plan de gestion, le budget pour l'ensemble des maîtres d'ouvrages est de **1 701 619€ hors taxe**. La majeure partie des dépenses est dédiée au projet de valorisation du site en 2022 réalisé par la Communauté de commune Chinon Vienne et Loire.

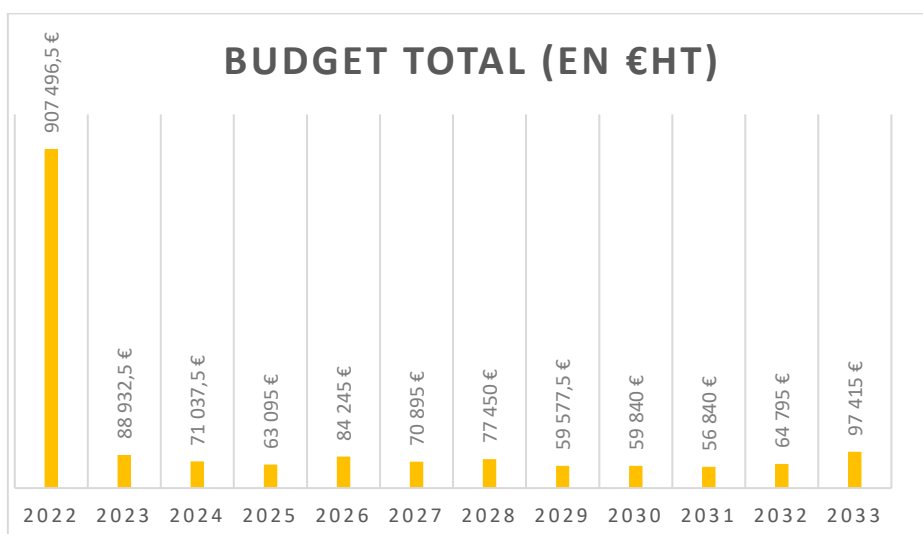


Figure 13 : Coûts de réalisation des opérations par an pour l'ensemble des maîtres d'ouvrages